

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL78

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 22

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas du ressort de la loi de préciser qu'un rapport "comporte toute recommandation utile". Dès lors, il est proposé de supprimer la deuxième phrase de l'article 22 consacré au rapport annuel des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.